

Actualités juridiques, fiscales et sociales

► La retraite à 85 % du Smic définitivement adoptée

Le Sénat a adopté en deuxième lecture et sans modification, le 29 juin 2020, la revalorisation des pensions agricoles à 85 % du Smic net. Avec une mise en œuvre en 2022 « au plus tard » et un écrêtement.

Les sénateurs ont donc adopté en deuxième lecture et sans modification, la proposition de loi visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricole. Cette unanimité en séance publique permet l'adoption définitive du texte. Celui-ci relève le minimum de pension de retraite agricole de 75 à 85 % du Smic net, soit 1 025 euros par mois (pour une carrière complète de chef d'exploitation).

Pour ne pas compromettre l'application du texte, les sénateurs n'ont déposé aucun amendement. Ils ont donc voté un texte considéré par beaucoup d'élus comme une première étape. La sénatrice communiste de la Seine-Saint-Denis, Eliane Assassi, l'a qualifié de « moins percutant que la proposition de loi d'origine » présentée par le député du Puy-de-Dôme, André Chassaigne, estimant sa « portée réduite par la majorité présidentielle » et laissant « un goût amer aux retraités ».

Les sénateurs de l'opposition ont regretté l'introduction d'une mesure « d'écrêtement ». Celle-ci implique qu'un assuré ayant cotisé à différents régimes ne pourra percevoir le complément de retraite s'il dépasse 85 % du Smic, toutes pensions cumulées.

Autre point de désaccord : le décalage d'un an de l'entrée en vigueur de la mesure, la reportant au 1^{er} janvier 2022 « au plus tard ». Refusant de trahir « les attentes des agriculteurs avec de fausses promesses », le secrétaire d'État aux Retraites, Laurent Pietraszewski, a justifié ce décalage compte tenu de la complexité technique de la mise en œuvre de la mesure.



Mais il a assuré que, si cette entrée en vigueur était possible dès 2021, elle se ferait pour les futurs, mais aussi les actuels retraités : « Il n'y a pas de débat sur la volonté du législateur. Cette volonté a été entendue par le gouvernement de manière à ce que ce soit fait pour ceux qui ont liquidé et ceux qui liquideront. »

Le ministre a été interpellé à de nombreuses reprises sur le sort des anciennes agricultrices, parmi les plus faibles pensions du pays, oubliées du texte : « Les femmes sont les grandes oubliées. C'étaient des femmes qu'on ne voyait pas, des invisibles », a souligné avec force Monique Lubin, sénatrice socialiste des Landes.

Les deux rapporteurs, Cathy Apourceau Poly (Communiste républicain citoyen et écologiste – Pas-de-Calais) et René-Paul Savary (Les Républicains – Marne), ont regretté que le financement n'ait pas été précisé. Ils ont répété qu'ils seront vigilants au moment des discussions du projet de loi de finances.

Source : Site internet de La France Agricole / 29 Juin 2020

◆ Affectation des sols : En céréales, la plus faible surface depuis 10 ans

Agreste indique dans une note que la surface française de céréales était de 9,05 Mha en 2018, contre une moyenne décennale de 9,43 Mha.

Selon une note d'Agreste, les céréales couvraient 9,05 Mha en 2018, soit 284 000 ha de moins qu'en 2017. C'est la plus faible sole des dix dernières années ; la moyenne de 2008 à 2017 se situe à 9,43 Mha. « Cette baisse est compensée partiellement par la hausse des surfaces en oléagineux », à 2,36 Mha (+188 000 ha par rapport à 2017).

Avec 227 270 ha en 2018, les protéagineux occupent une faible part de la sole française, et enregistrent une baisse de 24 % sur un an. Après une « hausse significative de 2014 à 2017, en écho au plan protéines végétales 2014-2020 », ces cultures « s'établissent à un niveau inférieur à celui de la moyenne de la décennie précédente » (251 294 ha). À l'inverse, la culture du soja (classée dans les oléagineux), continue de se développer, avec une hausse de 9 % des surfaces, pour atteindre 154 000 ha.

« Les surfaces des cultures de légumes secs pour l'alimentation humaine explosent ; elles sont multipliées par 2,7 ces dix dernières années », indique Agreste. La hausse est particulièrement notable à partir de 2016, faisant suite à la réforme de la Pac. Ces cultures sont en effet considérées comme des surfaces d'intérêt écologique (SIE) depuis la réforme de 2015 pour le paiement vert. « Après une hausse des surfaces de 85 % en 2017, cet essor se poursuit en 2018 avec une augmentation de 29 % de ces surfaces agricoles par rapport à l'an passé, atteignant 66 823 hectares », contre une moyenne de 2008 à 2017 de 24 820 ha.

Les plantes à fibre, comme le lin et le chanvre, sont de plus en plus cultivées pour la fabrication de biomatériaux, « en raison de leurs performances thermiques et mécaniques », précise Agreste. Leurs surfaces augmentent très nettement : +63 % entre 2008 et 2018. C'est particulièrement vrai pour le lin (105 881 ha en 2018 contre une moyenne de 2008 à 2017 de 70 034 ha), qui représente 87 % de l'assolement des plantes à fibre.

Au contraire, les surfaces dédiées au tabac ont fortement diminué en 10 ans (-3 597 ha pour s'établir à 2 619 ha en 2018). « À la fin de 2019, la dernière usine de transformation de tabac en Dordogne a fermé ses portes confirmant l'arrêt d'une filière 100 % française », précise Agreste.

L'organisme souligne également une forte hausse des surfaces de fruits à coques tels que les noix et noisettes (+17,4 % en 2018 par rapport à 2008-2017), mais une baisse d'ensemble pour les autres fruits ; -7,7 % pour les fruits à noyaux, -2,9 % pour les fruits à pépins, -4,9 % pour les agrumes, -2,3 % pour les petits fruits.

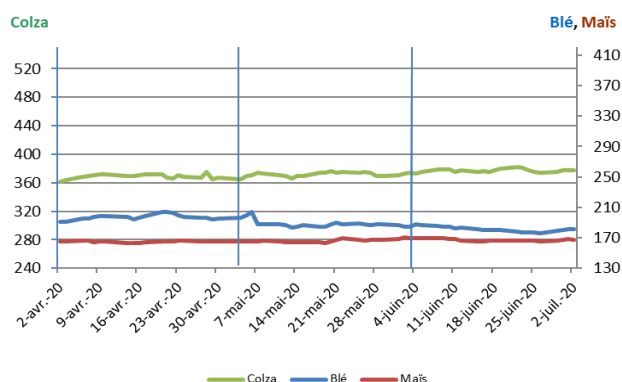
Source : Site internet de La France Agricole / 1^{er} Juillet 2020

◆ Cours des Céréales :

Selon les données journalières d'Agritel, AMAPROGES vous offre la possibilité de **comparer les prix des céréales & oléagineux N/N-1/N-2** pour juillet 2020.

	Prix au 03/07/2018	Prix au 02/07/2019	Prix au 02/07/2020
Blé	182,50 € / T	177 € / T	181 € / T
Maïs	169,25 € / T	175,50 € / T	167,75 € / T
Colza	359,75 € / T	361,25 € / T	378 € / T

NB : Il s'agit de cotations sur le marché financier Euronext.



Évolution des cours sur les 3 derniers mois.